

DECISION DE NOMINATION

Paris, le 28 Février 2022

Décision n° 2022-049

Le Directeur Général,

Vu le décret en date du 14 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur Général de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 16 février 2022 ;

Vu le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

Décide :

Article 1: Monsieur Jean QUESSADA est nommé Directeur du Campus Arts et Métiers d'Angers à compter du 28 février 2022.

Le Directeur Général,

Laurent CHAMPANEY

